

Lettre d'information du mercredi 18 septembre 2024 :

1- **pHARe** : Vous trouverez en pièce-jointe le protocole pHARe de l'équipe ressource de la circonscription avec des pistes de prévention et d'action. Je vous demande de valider à nouveau en ce début d'année votre **labellisation niveau 1 sur la plateforme** (Dans Arena, onglet enquêtes et pilotage puis pilotage établissement). Si vous avez des questions, vous pouvez joindre madame Karrer au secrétariat. Je vous rappelle que dans la cadre de ce programme, **10 heures d'apprentissage** pour développer les compétences psychosociale doivent être mises en place (des ressources sont à votre disposition dans le protocole).

2- **Sécurisation des établissements** : Pour faire suite au courrier de monsieur le Directeur académique publié dans le fil infos directeurs du mardi 17 septembre, l'équipe de la circonscription vous propose une infographie concernant le guide pratique pour la sécurité des élèves, des personnels et des enceintes scolaires (ces deux documents sont en pièces-jointes). Cette infographie reprend les grands objectifs du guide ainsi que le sommaire.

Madame Louis vous adresse également une enquête (ci-jointe) à compléter pour le 25 septembre :

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs

S'agissant de la sécurisation des écoles, nous souhaitons faire le point sur la présence ou non de certains équipements dans les locaux scolaires.

Cet état des lieux nous permettra, le cas échéant, de solliciter et d'accompagner les collectivités dans leurs démarches.

Je vous remercie de bien vouloir compléter avant le 25 septembre l'enquête ci-jointe et de la retourner à : prevention.dsden70@ac-besancon.fr

Bien cordialement

NADINE LOUIS

Conseillère de prévention départementale

Division de l'organisation scolaire

3- **CNR - Notre école faisons là ensemble** : À compter de cette rentrée 2024, je serai la référente sur les projets NEFLE, Dogan Ala ayant pris d'autres missions au sein de la circonscription. Pour toutes vos questions et demandes d'accompagnement, je vous remercie de passer par l'adresse mail du secrétariat.

4- **Aménagement petite section** : Sauf en cas de désaccord entre vous et les parents, je n'ai plus à valider les aménagements en petite section de maternelle. Cependant, je vous demande d'être vigilants sur la progressivité de ces aménagements afin que les élèves soient amenés à être scolarisés à temps complets à partir de la troisième période.